

Québec, le 6 janvier 2012

Monsieur Jacques Benoit
Coordonnateur
Coalition solidarité santé
1601, rue De Lorimier
Boîte postale 45
Montréal (Québec) H2K 4M5

Monsieur,

La présente fait suite à la correspondance que vous adressiez le 14 décembre 2011, au docteur Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'appui de votre organisme à l'instauration d'un régime universel public d'assurance médicaments ainsi que diverses propositions relatives à l'assurance médicaments. Celle-ci m'a été acheminée afin que j'y donne suite.

La mise en œuvre du Régime général d'assurance médicaments (RGAM), le 1^{er} janvier 1997, visait à offrir à l'ensemble de la population québécoise une couverture en matière d'assurance médicaments. La volonté du législateur a été de faire du RGAM un régime mixte, public et privé, où le mandat du régime public serait de couvrir les personnes qui n'ont pas accès à un régime privé dans le cadre de leur emploi ou de l'exercice de leur profession.

En décembre 2001, le Comité sur la pertinence et la faisabilité d'un régime universel public d'assurance médicaments recommandait de ne pas opter pour un régime universel public d'assurance médicaments, mais privilégiait « plutôt le maintien du caractère mixte, public-privé, du régime actuel ». Parmi les principaux arguments invoqués, notons l'impact sur les finances publiques de même que le fait que le régime mixte actuel permet aux assurés des régimes privés de se donner une protection sur mesure en fonction de leurs besoins. Tant le précédent que le présent gouvernement ont privilégié le maintien d'un régime mixte.

... 2

En ce qui concerne les autres points évoqués dans votre lettre, vos préoccupations ont été prises en compte lors de l'élaboration de la Politique du médicament.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,


Denis Lalumière

N/Réf. : 11-MS-05159